



# NATATION

**2019**

# OFFICIEL

Titre	Responsable de la compétition
Association	Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Nom	Robin Ruggiero et Tetyana Yelizarova

Samedi 6 avril 2019  
Piscine du centre sportif Côte-des-Neiges

## **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

---

### **1. Résidence**

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents montréalais exclusivement.

### **2. Représentation**

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

### **3. Participation**

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

### **4. Exclusion**

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux<sup>1</sup> ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1<sup>er</sup> septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.4. Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles

<sup>1</sup>Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

## **Pénalité**

### 4.5. En sports individuels

4.5.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

### 4.6. En sports collectifs

4.6.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Par contre, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

4.6.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Par contre, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

## 5. **Déroulement des compétitions**

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

## RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES EN NATATION

### RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

- Les départs se feront à partir des blocs de départ selon FINA FR 2.3 et SW 4.1
- Les règlements de Natation Canada, des Olympiques spéciaux du Canada (OSC), du comité international paralympique (CIP) et le règlement de sécurité en bassin de NC seront en vigueur.
- Les règlements de sécurité Natation en bassin de la Fédération de natation du Québec seront en vigueur.

### AFFILIATION / ENREGISTREMENT

- Générique : le nageur doit être inscrit « compétitif » dans un club de natation de la Fédération de natation du Québec.
- OSQ : le nageur doit être membre d'un club de natation de la Fédération de natation du Québec et inscrit dans la catégorie « compétitif » et à leur organisme, les Olympiques spéciaux du Québec.
- Paranageurs : le nageur doit être membre d'un club de natation de la Fédération de natation du Québec et inscrit dans la catégorie « compétitif ».

### INSCRIPTIONS

- Toutes les inscriptions devront se faire avec le fichier LENEX **et** dans le module d'inscription des Jeux de Montréal (Voir avec les chefs de délégation pour le fonctionnement du module des Jeux de Montréal).
- Le fichier Lenex des épreuves Team Manager sera disponible sur le site : <http://www.swimming.ca/fr/evenements-resultats/rencontres-a-venir-en-cours/>
- Toutes les inscriptions devront être déposées sur le même site dans la colonne «Déposer entrées» avant la date limite des inscriptions.
- FAIRE PARVENIR UNE LISTE DE VOS NAGEURS PARA ET OSQ AU DIRECTEUR DE RENCONTRE.
- Le groupe d'âge du nageur est déterminé par l'âge du nageur à la première journée de compétition.
- Tous les temps d'inscription doivent être prouvés (temps faits dans une compétition sanctionnée, les DQ seront acceptés), sauf les temps de relais. Aucun nageur ne peut nager une épreuve pour la première fois aux Jeux de Montréal, car il s'agit d'une finale.
- **SVP NE PAS MODIFIER LES NOMS DES CLUBS EN DÉLÉGATION, LE DIRECTEUR DE RENCONTRE LE FERA.**

**Date limite pour recevoir les entrées dans le module Splash : 15 mars 2019 (23h59)**

UNE VÉRIFICATION DES INSCRIPTIONS SERA FAITE AVANT **LE 25 MARS 2019,**

**PAR LE DIRECTEUR DE RENCONTRE.**

Toute inscription non conforme après cette date sera rejetée.

## ADMISSIBILITÉ

- La compétition est ouverte aux nageurs de 10 ans et moins.
- Avoir participé à une invitation désignée comme la préliminaire des Jeux de Montréal **2019** pour votre club. Chaque club peut participer qu'à 1 seule préliminaire, mais une délégation pourrait, au besoin, participer à plus d'un événement.
- \*Pour participer au 200 m QNI, un nageur 10 ans doit avoir réussi son temps de qualification développement de la FNQ de 4 :05.00.
- \*Pour participer au 100 m QNI, un nageur de 9 ans et moins doit avoir réussi son temps de qualification développement de la FNQ de 2 :10.**00**

## FORMAT

- Un nageur aura droit à un nombre limite de trois (3) épreuves et un (1) relais
- La compétition aura lieu en trois sessions (voir horaire)
- Les résultats finaux seront par catégorie d'âge.
- Pour compléter une équipe de relais, un nageur peut nager deux fois ou les relais peuvent être mixtes, ils seront cependant mis hors-concours.

## PARTICIPATION DES OFFICIELS

**Le nombre d'officiels et de bénévoles que les délégations devront fournir est proportionnel au nombre de nageurs participant de votre délégation.**

Nageurs	chronos	Niveau 2 et plus
28 à 32	6	3
24 à 27	5	3
18 à 23	4	2
10 à 17	3	2
moins de 10	2	1

## **Remise de Médailles : Compétition de natation ; samedi le 6 avril**

- Les remises de médailles se dérouleront dans le gymnase du Centre sportif Côte-des-Neiges.
- Les estrades du gymnase seront mises à la disposition des parents et amis qui désireront assister à la cérémonie et prendre des photos.
- Seuls les entraîneurs, les nageurs, les invités protocolaires et les photographes (officiels et délégués) seront admis dans le gymnase lors des remises des médailles.
- Tous les athlètes devront porter le chandail fourni par leur arrondissement lors de la remise des médailles.
- Nous vous recommandons fortement de nommer une personne déléguée, par délégation, qui agira en tant que photographe officiel pour votre club.
- Vous pourrez nommer un parent bénévole par délégation pour cette tâche, cependant, il devra être approuvé par la directrice de la rencontre et être bien identifié (il s'agit d'un règlement de natation).
- Il sera de votre responsabilité de diffuser vos photos.
- Chaque chef de délégation sera responsable de s'assurer que ses nageurs pourront être photographiés et qu'ils auront signé les formulaires requis dans leur fonctionnement interne.

## **PROGRAMME DES ÉPREUVES-NATATION :**

**Date de la compétition : Samedi 6 avril 2019**

**Session 1 : Filles 9 ans et moins**  
**Échauffement : 7h30 à 8h20 (2 échauffements)**  
**Compétition : 8h30**

<b>Filles</b>	<b>Catégories d'âges</b>	<b>Épreuves</b>
<u>1</u>	8 ans et moins	100 m QNI*
<u>3</u>	9 ans	100 m QNI*
<u>7</u>	8 ans et moins	50 m libre
<u>9</u>	9 ans	50 m libre
<u>13</u>	8 ans et moins	50 m brasse
<u>15</u>	9 ans	50 m brasse
<u>19</u>	8 ans et moins	50 m dos
<u>21</u>	9 ans	50 m dos
<u>25</u>	8 ans et moins	25 m papillon
<u>27</u>	9 ans	25 m papillon
<u>31</u>	9 ans et moins	200 m relais

**NOTE : \*** \*Pour participer au 100 m QNI, un nageur de 9 ans et moins doit avoir réussi son temps de qualification développement de la FNQ de 2 :10.00

## **PROGRAMME DES ÉPREUVES-NATATION :**

**Date de la compétition : Samedi 6 avril 2019**

**Session 2 : Garçons 9 ans et moins**  
**Échauffement : 11h00 à 11h50 (2 échauffements)**  
**Compétition : 12h00**

<b>Garçons</b>	<b>Catégories d'âges</b>	<b>Épreuves</b>
<u>2</u>	8 ans et moins	100 m QNI*
<u>4</u>	9 ans	100 m QNI*
<u>8</u>	8 ans et moins	50 m libre
<u>10</u>	9 ans	50 m libre
<u>14</u>	8 ans et moins	50 m brasse
<u>16</u>	9 ans	50 m brasse
<u>20</u>	8 ans et moins	50 m dos
<u>22</u>	9 ans	50 m dos
<u>26</u>	8 ans et moins	25 m papillon
<u>28</u>	9 ans	25 m papillon
<u>32</u>	9 ans et moins	200 m relais

**NOTE : \*** \*Pour participer au 100 m QNI, un nageur de 9 ans et moins doit avoir réussi son temps de qualification développement de la FNQ de 2 :10.**00**

## **PROGRAMME DES ÉPREUVES-NATATION :**

**Date de la compétition : Samedi 6 avril 2019**

**Session 3 : Filles et Garçons 10 ans et Parageurs (ses)**

**Échauffement : 14h30 à 15h20 (2 échauffements)**

**Compétition : 15h30**

<b>Filles</b>	<b>Catégories d'âges</b>	<b>Épreuves</b>	<b>Garçons</b>
5	10 ans	200 m QNI*	6
11	10 ans	50 m libre	12
17	10 ans	50 m brasse	18
23	10 ans	50 m dos	24
29	10 ans	50 m papillon	30
33	10 ans	200 m relais libre	34
101	13 ans et moins	50 m libre	102
103	13 ans et moins	50 m brasse	104
105	13 ans et moins	50 m dos	106
107	13 ans et moins	25 m papillon	108
109	13 ans et moins	50 m papillon	110
201	17 ans et moins	25 m libre	202
203	17 ans et moins	25 m brasse	204
205	17 ans et moins	25 m dos	206
207	17 ans et moins	25 m papillon	208

**NOTE 1. Épreuves 101 à 110 : parageurs.**

**NOTE 2. Épreuves 201 à 208 : nageurs OSQ.**

**NOTE 3. Les parageurs seront intégrés aux séries des nageurs génériques.**

**NOTE 4. Les épreuves OSQ se nageront toujours à la fin de toutes les épreuves d'un style de nage.**

**NOTE 5. \*** \*Pour participer au 200 m QNI, un nageur 10 ans doit avoir réussi son temps de qualification développement de la FNQ de 4 :05.00.



**ACTIVITÉ : NATATION**

SPORT (inscription)	CATÉGORIES	F/G	PARTICIPATION	SURCLASSEMENT	REMARQUES
Natation <b>Réguliers : (32)</b>	8 ans et moins 9 -10 ans	F/G	32 participants	Oui, dans les épreuves de relais	Il y aura remises protocolaires des médailles  PENDANT LA COMPÉTITION
<b>OSQ : (10)</b>	17 ans et moins (OSQ)	F/G	10 nageurs OSQ		
<b>PARA : aucune limite <u>Substituts : (0)</u></b>	13 ans et moins		Paranageurs (aucune limite)  <b>Pas de substitut</b>		

### POINTAGE PERFORMANCE (SPORTS INDIVIDUELS) (40 %)

Les règlements en vigueur sont ceux de Swimming/Natation Canada (SNC) à l'exception du règlement G.R. 10.91 (FINA) natation, individuel/relais, 11-9-7-6-5-4-3-2-1 (10-couleurs **top 10**) où les points en relais comptent simple.

### POINTAGE PARTICIPATION (40 %)

32 participants	100 % de la délégation	40 points
31 participants	31/32 <sup>e</sup> de la délégation	39 points
30 participants	30/32 <sup>e</sup> de la délégation	38 points
29 participants	29/32 <sup>e</sup> de la délégation	36 points
et ainsi de suite		

Chaque participant a la même valeur au sein de l'équipe soit, un point. Le total sera ramené sur 40 points.

### POINTAGE- ESPRIT SPORTIF (20 %)

20 points sont alloués pour l'esprit sportif.

Les délégations (athlètes et entraîneurs) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants :

- 1) ponctualité,
- 2) respect des règlements,
- 3) respect des officiels (mineurs et majeurs),
- 4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes),
- 5) respect de l'adversaire.

Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.

Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation :

- 1) Évaluation faite par les entraîneurs (idem qu'en 2004),
- 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme),
- 3) Évaluation effectuée par le responsable de discipline.